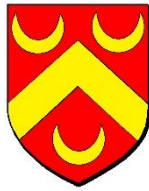




Commune de Saint-
Pantaléon-les-Vignes



Commune de Chamaret



Commune de Chantemerle-les-
Grignan



Commune de Sarrians



Résumer Ressource Stratégique (ERS) de l'aquifère Miocène du Comtat

Septembre 2024

Contexte :

La masse d'eau FRDG 218 correspond à la nappe du miocène du Comtat.

Celle-ci s'étend sur environ 1000 km². Elle est composée de deux bassins sédimentaires, au Sud, le bassin de Carpentras et au Nord, le bassin de Visan-Valréas. Sa superficie couvre 95 communes réparties dans deux départements, 70 communes sur le département du Vaucluse et 25 communes sur le département de la Drôme.

Par sa dimension, cette masse d'eau est une ressource en eau d'intérêt régional. Elle est dans certaines zones d'ores et déjà fortement sollicitées, et son altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent. Dans d'autres zones, elle n'est pas ou faiblement sollicitée à l'heure actuelle, mais représente une ressource potentielle pour satisfaire les besoins futurs. A ce titre, elle a été classée par le SDAGE comme « masses d'eau stratégiques à préserver ». De ce classement a découlé une Etude de Ressources Stratégique (ERS).

Organisation et objectifs :

L'étude a été portée par un groupement de commandes de 7 structures disposant de la compétence eau potable et ayant à minima un captage dans la ressource miocène :

- le Syndicat RHONE VENTOUX – SRV ;
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région RHONE AYGUES OUVEZE – RAO ;
- le Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement de Richerenches-Valréas-Visan – RIVAVI ;
- les communes de Sarrians, Chamaret, Saint Pantaléon les vignes, Chantemerle-lès-Grignan.

La réalisation de l'étude a été confiée à un groupement de bureaux d'études, piloté par ACTeon en partenariat avec Idées Eaux, Hydriad et le cabinet Paillat Conti & Bory. Chacun dans leurs domaines ils ont contribué à la bonne conduite de l'étude en fonctions des objectifs défini.

Ces objectifs étaient, d'identifier les ressources les plus stratégiques au sein de la masse d'eau miocène du Comtat, de dresser un bilan des besoins actuels et futurs en eau, de délimiter des zones de sauvegarde, et enfin d'élaborer des plans d'actions pour chacune de ces zones afin d'assurer la préservation des ressources

Dérouler et résultats :

Pour atteindre ces objectifs l'études ces décomposés en trois phases :

- **Phase 1 : pré-identification des zones de sauvegarde à l'échelle de la zone d'étude :**
Cette phase a fait le point sur les connaissances à partir d'une analyse bibliographique portant sur l'ensemble du territoire concerné. Elle a permis d'identifier et de confirmer les zones à fort potentiel, délimitées ou non à ce jour. Cette phase intègre également une analyse des besoins actuels et futurs en eau potable.
- **Phase 2 : caractérisation des zones identifiées comme stratégiques et validation des zones de sauvegarde (ZS) :**
Cette phase a établi pour chaque zone pré-identifié un bilan de situation en termes de, potentialité, qualité, vulnérabilité, risque, en fonction de l'évolution prévisionnelle des

pressions d'usage et de l'occupation de sols. Ce bilan de situation a aussi pris en compte le statut actuel de chaque zone par rapport aux documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Cette caractérisation a permis de cartographier sept Zone de Sauvegarde Exploité (ZSE) et six Zone de Sauvegarde Non Exploité Actuellement (ZSNEA).

- **Phase 3 : propositions de dispositions de protection et d'actions à engager pour la préservation des ressources désignées :**

L'objectif de cette phase a été de réfléchir aux mesures de protection à mettre en place pour garantir la qualité de l'eau sur le long terme, ainsi qu'aux moyens d'action, et/ou, aux outils disponibles pour rendre opposable ces zonages.

De cette réflexion, a été produite 24 fiches actions classé dans 4 grands axes : Prévenir les atteintes quantitatives et qualitatives aux nappes ; Réduire les pressions anthropiques ; Intégrer les enjeux de préservation de la ressource stratégique dans les documents d'urbanisme ; Structurer la gouvernance, améliorer les connaissances, préparer l'exploitation pour l'AEP, sensibiliser et informer, suivre et évaluer le plan d'action.

Chacune d'elles résume l'action à mettre en place, priorise sa mise en place. Puis décrit son contexte, les moyens, les outils, les partenaires financiers, et la ou les structure pour sa mise en œuvre.

Lors de chacune des phases des comités de pilotage et des comités technique ont été organisé pour décider l'orientation de l'étude.

La mission des prestataires s'est terminée à la fin de la phase 3

A l'issue de la dernière phase une consultation a été lancé afin que chacun des membres du comité de pilotage, des institutions impliquées, et des communes concernées par les ZSE et ZSNEA puissent analyser et donner son avis sur le plan d'action.